

# Défense du consommateur, du locataire et de l'utilisateur dans le Morbihan

## SOMMAIRE

1- Qui contacter pour connaître et défendre mes droits de consommateur ?

2- Qui contacter pour connaître et défendre mes droits de locataire ?

3- Qui contacter en situation de surendettement ?

4- Qui contacter pour connaître et défendre mes droits en tant qu'utilisateur ?

## A CONSULTER :

Droits et obligations du salarié : adresses utiles en Bretagne

Fiche Actuel Bretagne 3.22

Se défendre en justice : adresses utiles en Bretagne

Fiche Actuel Bretagne 5.50

Défense de l'environnement et protection animale en Bretagne

Fiche Actuel Bretagne 5.504

[www.conso.net](http://www.conso.net)

Site de l'INC, Institut national de la consommation

## 1. Qui contacter pour connaître et défendre mes droits de consommateur ?

Qui contacter pour connaître et défendre mes droits de consommateur ?

Direction départementale de la protection des populations (DDPP)

Cité Administrative  
56020 Vannes Cedex  
02 99 47 98 00

-> [ddpp@morbihan.gouv.fr](mailto:ddpp@morbihan.gouv.fr)  
-> [www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)

Organisme chargé de la recherche et de la constatation des infractions dans le domaine de la consommation.

Contact : Service Concurrence, consommation et répression des fraudes

32 boulevard de la Résistance  
56000 Vannes  
02 97 63 29 45

Association force ouvrière consommateurs (AFOC) du Morbihan

80 bd Cosmao-Dumanoir - BP 60716  
56100 Lorient Cedex  
02 97 37 66 10

-> [afoc56lorient@wanadoo.fr](mailto:afoc56lorient@wanadoo.fr)  
-> <http://afoc.net>

Défense individuelle des consommateurs et des locataires par le biais d'informations, de formations et de conseils.

Autres permanences : Hennebont, Pontivy et Vannes

Confédération syndicale des familles (CSF) du Morbihan

2 rue du Professeur Mazé (rez-de-chaussée)  
56100 Lorient

02 97 21 56 26  
-> [udcsf56@la-csf.org](mailto:udcsf56@la-csf.org)  
-> <http://lacs56.fr>

Défense des consommateurs et des locataires

Permanences au siège et dans d'autres quartiers de la ville.  
Autres permanences dans le département sur rdv.

Consommation, logement et cadre de vie (CLCV) du Morbihan

1 place Roger Penvern  
56600 Lanester  
02 97 89 65 09

-> [morbihan@clcv.org](mailto:morbihan@clcv.org)

Défense des consommateurs, des locataires et des usagers.

Union départementale des associations familiales (UDAF) Union départementale du Morbihan

47 rue Ferdinand Le Dressay  
56000 Vannes  
02 97 41 81 74  
-> [accueil@udaf56.asso.fr](mailto:accueil@udaf56.asso.fr)

Information et défense des familles sur la consommation, consultation d'avocat, information sur le crédit, le budget... L'UDAF représente aussi les familles dans des instances du secteur santé, habitat, éducation.

Autres permanences à Lorient, Pontivy, Ploërmel et Vannes.

**Union fédérale de défense du consommateur (UFC-Que Choisir) Union fédérale du Morbihan**

2 rue du Professeur Mazé

56100 Lorient

02 97 84 74 24

-> [contact@morbihan.ufcquechoisir.fr](mailto:contact@morbihan.ufcquechoisir.fr)

-> <http://morbihan.ufcquechoisir.fr>

Juristes et bénévoles accueillent sans rendez-vous pour informer et défendre les consommateurs, locataires et usagers.

Permanences : lundi, mardi, mercredi, samedi.

Autres permanences : Belle-Ile, Grand-Champ, Ploërmel, Plouay, Pontivy, Vannes.

## 2. Qui contacter pour connaître et défendre mes droits de locataire ?

### Qui contacter pour connaître et défendre mes droits de locataire ?

**Agence départementale d'information sur le logement du Morbihan (ADIL)**

**Site de Vannes**

14 rue Ella Maillart

56000 Vannes

02 97 47 02 30

-> [adil56@wanadoo.fr](mailto:adil56@wanadoo.fr)

-> [www.adil56.org](http://www.adil56.org)

Agréée par le Ministère du Logement, l'ADIL propose gratuitement des conseils juridiques et des informations fiscales et financières sur le logement, notamment sur les rapports propriétaires/locataires (contrat de location, charges, réparations locatives...), le niveau des loyers dans le département, des estimations sur les aides financières pour l'accès à la propriété ou à la location...

Sans rdv lundi, mercredi et vendredi 9h-12h

Sur rdv : 9h-12h30 et 13h30-18h.

Autres permanences de préférence sur rdv à Auray, Baden, Baud, Belz, Elven, Gourin, Grandchamp, Guéméné-sur-Scorff, Guer, Hennebont, Josselin, La Roche Bernard, Lanester, Le Faouët, Le Palais, Locminé, Malestroit, Muzillac, Ploëmeur, Ploërmel, Pluvigner, Pontivy, Questembert, Quiberon, St-Avé, St-Jean-Brevelay, Theix.

**Agence départementale d'information sur le logement du Morbihan (ADIL)**

**Site de Lorient**

6 rue de l'Aquilon

56100 Lorient

02 97 21 74 64

-> [lorient.adil56@wanadoo.fr](mailto:lorient.adil56@wanadoo.fr)

-> [www.adil56.org](http://www.adil56.org)

**Commission de conciliation du Morbihan (CDC)**

**Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) - Service Urbanisme et Habitat-Politiques de l'Habitat**

1 Allée du Général Le Troades - BP 520

56019 Vannes Cedex

02 56 63 73 53

-> [marie-annick.saint-drenan@morbihan.gouv.fr](mailto:marie-annick.saint-drenan@morbihan.gouv.fr)

Elle a pour rôle de concilier propriétaire et locataire en cas de litige. La commission départementale de conciliation est compétente pour les litiges relatifs aux loyers, aux congés, à l'état des lieux et du mobilier, au dépôt de garantie, aux charges, aux réparations locatives et aux caractéristiques de décence.

Elle peut être saisie par le bailleur ou le locataire.

## 3. Qui contacter en situation de surendettement ?

**Commission de surendettement  
Banque de France**

55 avenue Victor Hugo - CS 92004

56001 Vannes Cedex

02 97 54 43 43

-> [infos@banque-france.fr](mailto:infos@banque-france.fr)

La commission de surendettement, dont le secrétariat est assuré par la Banque de France, est un service public qui peut être saisi par toute personne en situation de surendettement (impossibilité de rembourser crédits et dettes, baisse durable de ressources...).

Dossier sur [banque-france.fr](http://banque-france.fr) à déposer à la commission qui apprécie les solutions envisageables selon la situation. Il est conseillé d'être accompagné par un travailleur social, une association.

Autre bureau à Lorient.

### Associations accompagnant les personnes surendettées

**Crésus Morbihan**

**Chambre régionale du surendettement social en Bretagne**

56100 Lorient

06 15 86 66 94

-> [permanence@cresus-bretagne.fr](mailto:permanence@cresus-bretagne.fr)

-> [www.cresus-bretagne.fr](http://www.cresus-bretagne.fr)

Aide et accompagnement des personnes en situation de surendettement.

Autres permanences à Locminé, Lorient et Vannes

**Union départementale des associations familiales (UDAF)**

**Union départementale du Morbihan**

47 rue Ferdinand Le Dressay

56000 Vannes

02 97 41 81 74

-> [accueil@udaf56.asso.fr](mailto:accueil@udaf56.asso.fr)

Information et défense des familles sur le surendettement, information sur le crédit, le budget...

Autres permanences à Lorient, Pontivy, Ploërmel et Vannes.

## 4. Qui contacter pour connaître et défendre mes droits en tant qu'usager ?

### 4.1 Défense des usagers : santé

**Maison associative de la santé**

36 boulevard Albert 1er

35200 Rennes

02 99 53 48 82

-> [maisonsante@orange.fr](mailto:maisonsante@orange.fr)

-> [www.maisondelasante.com](http://www.maisondelasante.com)

Représente les usagers du système de santé et réoriente selon les besoins vers d'autres associations.

### 4.2 Défense des usagers : transports

**Association des Usagers des Transports (AUTIV)**

6 cours des Alliés

35000 Rennes

06 80 22 36 50

-> [contact@autiv.org](mailto:contact@autiv.org)

-> <http://autiv.org/>

Agit pour améliorer les transports collectifs (desserte, services, tarification, accessibilité...). Représente les usagers auprès des autorités organisatrices de transports (association basée en Ille-et-Vilaine amenée à connaître des réclamations dans d'autres départements bretons, notamment au sujet du TER Bretagne).